



LM /AG/SC n° 2025-109

Le mercredi 4 juin 2025

## **PROCÈS-VERBAL de la Séance du CONSEIL MUNICIPAL** **du lundi 26 mai 2025**

Le lundi 26 mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de PLANAISE, s'est réuni sous la Présidence de **Monsieur Lionel MURAZ, Maire**.

**Présents** : Annie GORGES, Sylvie GIRAUD, Xavier PERRIN, Bernard SALOMON, Josselin PAPIN, Michel AGUETTAZ, Marc ROZIER, Anthony d'AMBROSIO, Thierry BATAILLARD.

**Excusé(s)** : Olivia UCAR-MORELLE *qui a donné pouvoir à Thierry BATAILLARD*, Romuald BENDOTTI *qui a donné pouvoir à Marc ROZIER*, Nathalie GONTARD *qui a donné pouvoir à Xavier PERRIN*, Ludovic PEROT, Sandrine GADBLED.

**Annie GORGES** a été nommée secrétaire de séance.

---

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le Procès-verbal de la séance du mardi 25 mars 2025 (13 votants dont 3 pouvoirs).**

**Monsieur le Maire informe que toutes les délibérations sont consultables en Mairie aux jours et heures d'ouverture au public, ainsi que sur le site internet "[Planaise.fr](http://Planaise.fr)", rubrique "*Mairie*" puis onglet "*Les séances du Conseil Municipal*".**

---

### **Délibération n° DÉL 2025-12 – RÉFECTION TOTALE DE LA TOITURE DE LA MAIRIE – CHOIX DU MATÉRIAU DE LA COUVERTURE**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a enregistré un sinistre sur le contrat « Villasur GROUPAMA ». Lors de l'intervention de notre charpentier, Monsieur Rémi LARCHEVÊQUE, pour la réfection de l'arêtier du toit de la mairie, celui-ci a constaté que beaucoup d'ardoises étaient fissurées.

Il a été acté par l'expert de la Société ETERNIT, marque des ardoises en place, que celles-ci n'ont pas été posées dans les règles de l'art. Un dossier sinistre en Dommages Ouvrage a donc été ouvert auprès de notre assureur GROUPAMA.

Un devis a été réalisé par l'entreprise Les Charpentiers du Val Coisin pour 53.664,00 € TTC pour une couverture en ardoises « fibro » qui ont une durée de vie d'environ 30 ans, celui-ci a été accepté par notre

assureur. À notre demande un second devis pour des ardoises « naturelles » qui ont une durée de vie d'environ 60 ans a été réalisé par l'entreprise Les Charpentiers du Val Coisin pour 70.104,00 € TTC, soit une différence de 16.440,00 € TTC qui resterait à la charge de la commune.

**Il est proposé** : *d'approuver* le devis à 70.104,00 € TTC soit 16.440,00 € TTC restant à la charge de la commune, *de dire* que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025, et *d'autoriser* le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

**Délibération approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, 13 votants dont 3 pouvoirs**

---

**L'Ordre du Jour relatif aux délibérations est clos à 20h45**

Le Maire,  
**Lionel MURAZ**

La Secrétaire de Séance,  
**Annie GORGES**

